### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMI

3542066

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : Retour Préfecture :

### Séance du jeudi 15 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux

conseillers) Début de la séance

: 09/11/2018

Fin de la séance

: 18h19

: 22h07

Nombre de votants

: 54

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 15 novembre 2018 sera affiché à la mairie d'Amiens le 23/11/2018

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance présidée par : B.FOURE

Objet:

Membres présents: Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mmes BEN MOKHTAR, BRUNEL, M. FRADCOURT, Mme VERRIER, M. DUFLOT, Mme ALLAIS, M. BOURGOIS, Mme RODINGER, M. DOMISE, Mme DEVÈZE, M. LORIC, Mme HAMADI, M. THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, MM. RIFFLART, FOUCAULT, Mme BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, M. DELARUE, Mme BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE CLERCQ, M. MENDÈS-BORGÈS, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÈCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, Mme LION-LEC, MM. LESSARD, BEUVAIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mmes BERGER, ANNOOT, MM. HUTIN, DUPILLE, Mme BOUVET, M. MONTIGNY.

#### Membres empêchés :

M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), Mme ROY (pouvoir à Mme FOURÉ), M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. SÉRY.

M. STENGEL est arrivé à 18h22 (point n°3), M. MENDÈS-BORGÈS (pouvoir à Mme GARDEZ) est arrivé à 19h11 (point n°8), Mme ALLAIS est arrivée à 20h28 (point n°9).

MM. PIGOUT et STENGEL ont quitté la séance de 18h25 (point n°3) à 19h17 (point n°8).

M. DELARUE (pouvoir à Mme HAMADI) a quitté la séance à 20h53 (point n°9), M. FRADCOURT a quitté la séance à 20h20 (point n°9), M. FOUCAULT a quitté la séance à 21h00 (point n°10), M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) a quitté la séance à

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

## Séance du jeudi 15 novembre 2018

21h02 (point n°12), Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont quitté la séance à 21h22 (point n°24).

La séance a été ouverte à 18h19.

Les membres de l'assemblée ont observé une minute de silence en la mémoire de Monsieur Charley GIROUDEAU qui a siégé au sein du Conseil Municipal en qualité d'adjoint au maire.

#### 1 - Délégations de vote.

Monsieur Olivier JARDÉ a donné pouvoir à Madame Annie VERRIER, Madame Mathilde ROY a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Didier CARDON a donné pouvoir à Monsieur Jacques LESSARD.

### 2 - Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Paul MONTIGNY a été désigné en qualité de secrétaire et Monsieur Paul-Eric DÈCLE en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

#### 3 - Communications du Maire.

- → La séance n'a pas été suspendue comme le souhaitait Madame Marion LEPRESLE ; Messieurs Patrick PIGOUT et Clément STENGEL ont toutefois quitté la séance pour recevoir une délégation des habitants du quartier Saint-Leu qui ont déposé, auprès des conseillers municipaux, un cahier de doléances relatif aux nuisances et incivilités dans leur quartier.
- → A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre 2018, un siège de la salle des Assemblées a été recouvert d'un drap rouge pendant toute la durée de la séance et Madame le Maire a souhaité communiquer en ces termes :

A quelques jours de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui se déroulera le 25 novembre prochain, j'ai souhaité m'associer, nous associer, aux actions qui seront menées dans ce cadre.

C'est la raison pour laquelle il y a, ce soir, un drap rouge qui recouvre un siège de cette salle.

Cela fait écho à l'initiative lancée il y a quelques années par l'association «Une place pour elles» qui souhaite travailler sur toutes les discriminations à l'encontre des femmes et sur toutes les violences qui leur sont faites et, plus particulièrement, qui entend rendre visible le scandale des violences au sein du couple.

Malheureusement, aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde.

Tous les trois jours en France, une femme meurt sous les coups de son partenaire.

Ces femmes auraient dû être parmi nous...

Ce siège qui leur est réservé proteste contre leur absence et témoigne du vide qu'elles ont laissé derrière elles.

Cette place montre combien elles nous manquent.

Non à la violence.

→ Madame le Maire a demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'ajout, en procédure d'urgence, du point n°37 intitulé : « Plan quinquennal Logement d'Abord. Convention pluriannuelle d'objectifs ».

#### Adopté à l'unanimité

- → Elle a également indiqué que trois vœux et une question orale avaient été déposés.
- → Madame le Maire a rappelé que la prochaine séance se déroulerait le mercredi 12 décembre 2018 à 18 heures, en salle des Assemblées, avec comme point majeur de l'ordre du jour, le vote du Budget Primitif pour l'exercice 2019.

### 4 - Procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018 a été adopté par l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

#### 5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises entre le 11 octobre 2018 et le 31 octobre 2018, listées dans la délibération qui a été transmise aux membres du conseil.

Dont acte

### 6 - Décision modificative n°1. Exercice 2018. Approbation.

Le conseil municipal a adopté la Décision Modificative n°1 (détaillée ci-après) pour l'exercice 2018 qui permet d'intégrer les résultats constatés lors du vote du Compte administratif 2017, d'ajuster les prévisions budgétaires votées lors du Budget Primitif 2018, de réviser en investissement les échéanciers en fonction de l'avancement des opérations et d'intégrer les financements nouveaux.

Le montant total des budgets se décompose par section ainsi qu'il suit :

Budgets (en euros)	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
		43 530 578,4 dont	
L	45 839 153,04	- 1 353 337,97 de	2 308 574,64
Budget principal		reports	
budget annexe	145 090,11	145 090,11	
operations funeraires		145 050,11	
Budget annexe parcs		3 148 776,9 dont	
de stationnement	3 451 076,59	1 647 147,09 de	302 299,69
ac stationnent		reports	

L'équilibre par section des budgets est obtenu en arrêtant les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement aux montants suivants :

BUDGET	Montant virements			
Budget principal	-191 737,91			
Budget annexe operations funeraires	0,00			
Budget annexe parcs de stationnement	-155 936,31			

Le résultat du budget annexe Service Public de la chaleur Urbaine clôturé au Compte Administratif 2017 est repris au Budget Principal selon le détail ci-dessous :

- → Excédent de fonctionnement de 707 368,64 € ;
- → Excédent d'investissement de 391 110,50 € ;
- → Soit un résultat global excédentaire de 1 098 479,14 €.

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale est augmentée de 342 913 € soit un montant total de 3 362 875 € dont 1 020 758 € pour les charges mutualisées et la participation versée au budget annexe Parcs de Stationnement est diminuée de 50 000 €.

Observations: Mme ANNOOT, MM. LESSARD, CARDON (pouvoir à M. LESSARD), BEUVAIN, ANGER, Mmes LION-LEC, BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, MM. DUPILLE, MONTIGNY, Mme BOUVET ont voté contre.

Adopté

### 7 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Conformément à la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, précisée par le décret 2015-761 du 24 juin 2015, l'assemblée délibérante a pris acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport comporte l'état des lieux et le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines et comprend donc des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Il comporte également un volet relatif au bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; et pour finir un état des lieux des politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dont acte

# 8 - Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Amiens. Année 2018.

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et imposant aux collectivités d'établir un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable, les membres de l'assemblée ont pris acte du rapport élaboré au titre de l'année 2018 et largement commenté par Madame Florence RODINGER en séance.

Dont acte

#### 9 - Débat d'orientation budgétaire 2019.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante a procédé au débat d'orientation budgétaire préalable au vote du

budget primitif pour l'exercice 2019. Le diaporama, dont les principales vues sont reprises ci-après, a été diffusé en séance :







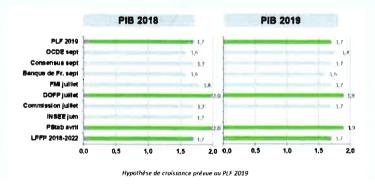
Le texte est toujours en discussion et ne présente pas de modification profonde des rapports avec les collectivités.

Cependant, il faut noter l'annonce d'un texte de refonte profonde de la fiscalité locale pour le printemps 2019.

## Les données structurantes du PLF 2019 :

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 présenté fin septembre par le gouvernement est construit sur les hypothèses économiques suivantes :

- un taux de croissance de + 1,7 % en 2019, soit une progression exactement identique à celle de 2018 :

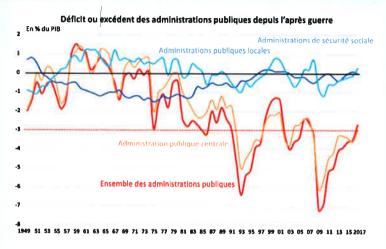


- un taux d'inflation de + 1,4 % en 2019 après avoir atteint + 1,8 % en 2018 ;
- un déficit public estimé à 2,8 % du PIB en 2019, décomposé en un déficit de 1,9 % du PIB auquel il faut ajouter 0,9 % de PIB lié à la transformation du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) en allègements généraux.



Evolution du déficit public de la France - Source PLF 2019

Cette prospective de déficit public mérite cependant d'être complétée d'une analyse par composantes, qui démontre l'excellente tenue des administrations publiques locales, en particulier depuis les lois de décentralisation :



Source : La Banaue Postale – Conioncture Finances Locales 2018 – Présentation aux assises de l'AFIGESE

### **SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TAXE D'HABITATION:**

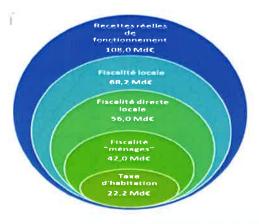
Le PLF 2019 confirme la mise en œuyre de la seconde tranche de la suppression de la TH pour 80 % des ménages.

Il faut par ailleurs rappeler que suite à la décision du Conseil constitutionnel sur la Loi de Finances 2018, le législateur ne peut maintenir la concentration de plus de 50 % de l'impôt sur 20 % des contribuables, ce qui a conduit à l'annonce de la suppression totale de la TH acquittée au titre de la résidence principale.

POIDS DE LA TH

AUTRES DISPOSITIONS DU PLF

# POIDS DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES COLLECTIVITES :



0

0

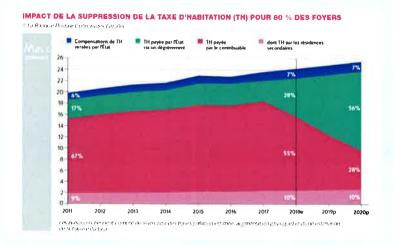
0

Pour mémoire, la TH constitue une part sensible des recettes de fonctionnement des collectivités :

#### La TH représente :

- 52,85 % du produit des taxes sur les « ménages » ;
- 39,64 % de l'ensemble de la fiscalité directe locale :
- 20,56 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement

Le graphique ci-après détaille l'évolution de la part payée par le contribuable dans le produit global de TH :



### **AUTRES DISPOSITIONS DU PLF 2019:**

Parmi les autres mesures de financement des collectivités locales pour 2019, il faut noter :

- le report de l'automatisation du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) qui devait intervenir au 1er janvier 2019, en raison de développements informatiques non aboutis.
- le bénéfice de la Dotation Politique de la Ville (DPV) est élargi à 199 collectivités contre 180 actuellement, à enveloppe inchangée. Cela annonce donc une diminution des moyens accordés aux bénéficiaires actuels, ce qui est le cas de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole. Le territoire d'Amiens Métropole bénéficie en 2018 d'une enveloppe globale de 2,2 m€ pour financer les projets de la Ville et de l'Agglomération dans les guartiers prioritaires
- l'enveloppe de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progressera de 90 m€ (augmentation financée par les collectivités elles-mêmes au sein de l'enveloppe de DGF. Pour mémoire, la Ville d'Amiens bénéficie de 18,42 m€ de DSU en 2018 (montant qui ne devrait désormais n'évoluer que modérément avec l'effet de la péréquation évoquée précédemment).

### Le niveau de nos dotations :

Malgré une stabilité annoncée pour 2019, le montant attendu de dotation forfaitaire restera à son plus faible niveau observé en 2018.

Le montant estimé de la Dotation forfaitaire pour 2019 est estimé à 22,52 m€, soit identique au montant notifié en 2018. La perte entre 2018 et 2019 est donc nulle mais la perte cumulée depuis 2013 atteint désormais 34,47 millions d'euros :

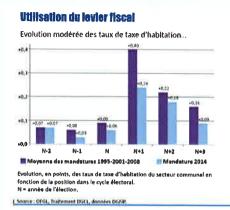
DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	Estimation DGF 2019	Perte cumulée
30,26	29,23						1,13
		26,57					3,69
			23,88				6,38
				22,47			7,79
					22,52		7.74
						22,52	7,74
	TOTAL CUM	ULE 2013 / 2	019 (en mill	ions d'euros)	i i		34,47

Le niveau des concours financiers de l'Etat en 2019 devrait être très proche de celui de 2018, marquant ainsi une seconde année de stabilité après plusieurs années de baisse.

### **Utilisation du levier fiscal:**

L'exécutif a fait le choix du maintien des taux sur l'ensemble des mandats, et ce malgré les diminutions fortes des concours de l'Etat.

Une première analyse permet d'apprécier dans quelle mesure le levier fiscal a été utilisé au plan national et de se positionner :



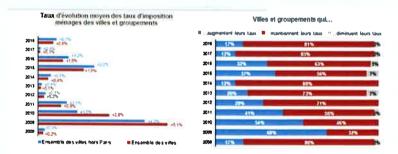
Il est ainsi constaté que l'utilisation du levier fiscal (en analysant spécifiquement les taux de TH) se concentre sur les deux années qui suivent les élections municipales, et que l'évolution de la mandature 2014 se situe à un niveau inférieur à la moyenne des mandatures précédentes (1995-2001-2008).

Pour nos collectivités, depuis 2014, le levier fiscal n'a pas été activé, avec même une baisse sensible du taux de TEOM de plus de 10,5 % décidée pour 2018 par Amiens Métropole.

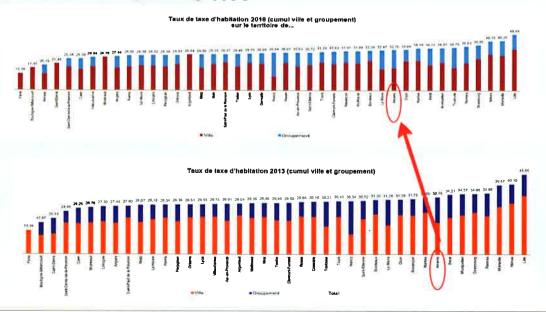
### **FAIBLE AUGMENTATION DES TAUX "MENAGES":**

Les taux des taxes « ménages » votés par les grandes villes et leurs groupements sont plus sensiblement en hausse en 2018 (+0,6 %), après une année 2017 de quasi-stabilité (+ 0,1 %).

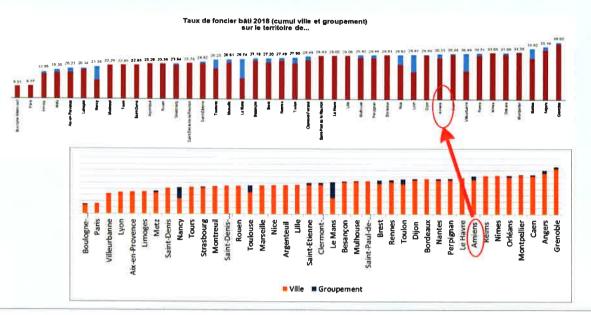
En 2018, 17 % des villes et de leurs groupements (7 collectivités) ont fait le choix d'augmenter leurs taux.



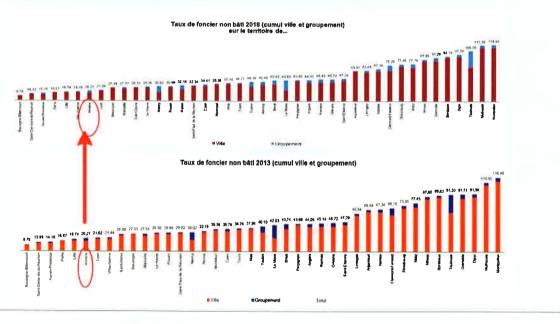
### **Evolution des taux de TH:**



## Evolution des taux de foncier bâti :

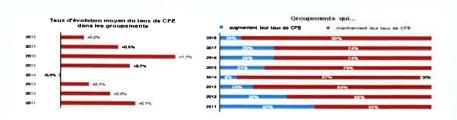


### Evolution des taux de foncier non bâti :

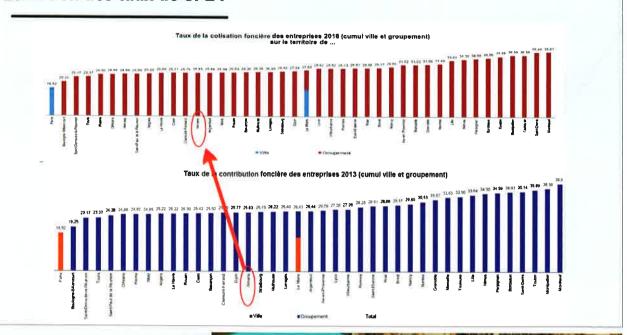


### **FAIBLE AUGMENTATION DES TAUX "ENTREPRISES":**

L'évolution moyenne du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des groupements à fiscalité propre s'élève à +0,2 % en 2018 après +0,5 % en 2017 et +1,1 % en 2016.

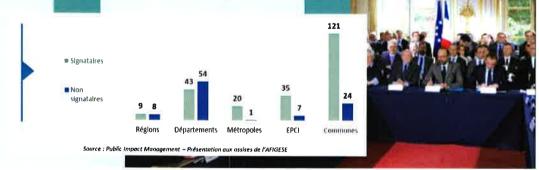


### **Evolution des taux de CFE:**





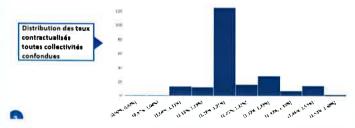
Au global, 71 % des collectivités ont accepté de signer ces contrats, avec une très large majorité au sein de chaque typologie de collectivités, à l'exception des Départements et des Régions :



# L'enjeu du suivi des contrats :

Pour mémoire, le taux retenu pour la Ville d'Amiens est de +1,2 % / an et pour Amiens Métropole de + 1,25 % / an.

Le premier bilan national consolidé montre que plus de 120 des 229 signataires (52,4 %) ont contractualisé avec le taux pivot. Les modulations à la baisse ont été très limitées.



Un suivi du taux d'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement a d'ores et déjà été instauré afin de suivre le respect du plafond contractuel 2018, qui devrait être respecté pour la Ville d'Amiens malgré des contraintes externes nouvelles (suppression des emplois aidés, augmentation du coût des fluides, ...).

### Les améliorations attendues du dispositif :

5 propositions principales sont portées par les associations d'élus, dont France Urbaine :

- neutraliser l'impact financier des décisions prises par l'Etat :
- déduire des interventions publiques cofinancées l'évolution des participations obtenues ;
- retirer du périmètre des dépenses de fonctionnement les subventions versées à un syndicat mixte ou à un budget annexe lorsqu'elles sont destinées à un projet d'investissement ;
- neutraliser les flux croisés dans les recettes réelles de fonctionnement servant de base au plafonnement de la reprise. Les cas de reprise ne semblent pas du tout théoriques au regard de l'inflation et de la rigidité des dépenses de fonctionnement de nos collectivités ;
- recourir à un « tiers de confiance » à la demande de l'une ou l'autre des parties.

### FAIRE FACE A L'EFFET "CISEAUX"

- 1°) Par la maîtrise de la masse salariale
- 2°) Par le respect de notre Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)
- 3°) Par la maîtrise de notre endettement
- 4°) Par la mise en place d'une stratégie "Achats"
- 5°) Par le développement de l'audit interne et des usages numériques

## 1°) Masse salariale:

L'objectif de maîtrise de la masse salariale est réaffirmé. Une vigilance particulière a été apportée ces dernières années en veillant à concilier les impératifs budgétaires avec la qualité des services publics rendus.

De nombreux autres facteurs dépendent de décisions gouvernementales, dont les contextes déjà évoqués de mise en œuvre des dispositifs PPCR qui reprennent en 2019.

L'année 2018 a aussi été marquée par la fin des contrats d'insertion, ce qui a conduit notamment à augmenter sensiblement la masse salariale par le recours à du personnel non permanent.

De ce fait, les dépenses de personnel 2018 devraient avoisiner les 63 m€, soit une hausse attendue par rapport au réalisé 2017 de 0,7 m€ (+ 1%).

La prospective pour l'année 2019 fait état de dépenses de personnel stabilisées à ce niveau, malgré la mise en œuvre de la 2ème année du PPCR, cet objectif imposera une vigilance particulièrement forte notamment quant au recours aux PNP.

Le pilotage de la masse salariale au plus juste est en amélioration continue avec notamment l'investissement dans un outil permettant de la prospective et une optimisation du processus décisionnel.

## 2°) L'investissement :

132,02 m€ d'investissements ont été réalisés entre 2014 et 2017.

La PPI 2016-2020 a fixé un montant d'investissement de 231,5 m€ pour la Ville d'Amiens (+ 9 m€ pour les budgets annexes).

Parmi les principaux investissements 2019, il est possible de citer :

- la réhabilitation des Coursives à Etouvie pour près de 4 m€ ;
- la construction du centre ALCO, pour plus de 2 m€;
- la Maison du petit enfant Germaine Dulac, avec près de 1,5 m€;
- les travaux dans les écoles pour plus de 3,6 m€;
- la délocalisation du jardin des plantes pour plus de 2,5 m€;
- les acquisitions dans la ZAC Gare la Vallée pour près de 3 m€ :

## 3°) L'endettement :

- Un stock de dette de 96,63 m€, indexés à 87,74 % sur des taux variables et 12,26 % sur des taux fixes
- Un taux moyen pondéré excellent à 0,60 %
- Aucune difficulté pour trouver des financements (autant court terme que long terme)
- Une annuité de dette 2019 estimée à 11,46 m€ (+0,74 m€ par rapport à 2018)
- Le maintien de la gestion en "trésorerie zéro".

# 4°) La stratégie "Achats"

Portée par une Direction créée début 2018 avec une vision très transversale

# 5°) L'audit interne et les usages numériques

Structuration de la démarche d'audit interne et mission importante conduite en 2018

Développement de la démarche d'e-administration

## Prospective du budget principal :

Trajectoire pluriannuelle qui s'insère dans le cadre contractuel avec l'Etat :

								En m	illlons d'eur	os
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	he 2018		2026	2021	2012	Joseph Lines	
Recettes courantes	156,37	156,48	157,38	156,47	160,03	160,62	161,23	161,86	162,50	
Dépenses courantes	132,13	130,98	132,59	134,07	135,65	136,31	137,24	138,17	139,12	
Excédent de gestion	24,24	25,50	24,79	22,40	24,38	24,31	23,99	23,68	23,38	
Dette	9,56	8,71	9,07	9,41	10,17	11,37	11,64	11,28	11,70	
Autofinancement	14,68	16,79	15,72	12,99	14,21	12,94	12,36	12,41	11,68	
Ressources propres disponibles	19,67	22,10	19,59	16,99	18,21	16,94	16,36	16,41	15,68	

## Prospective du budget annexe "Parcs de stationnement" :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes courantes	3,94	3,98	3,56	4,06	4,72	4,70	4,72	4,75	4,73
Dépenses courantes	2,75	2,68	2,10	2,65	2,75	3,05	3,10	3,16	3,22
Excédent de gestion	1,19	1,3	1,46	1,41	1,97	1,66	1,62	1,58	1,50
Dette	1,27	1,25	1,28	1,32	1,34	0,94	1,72	1,79	1,83
Autofinancement	-0,08	0,05	0,18	0,09	0,63	0,72	- 0,10	-0,21	-0,33

La délibération actant que le D.O.B. s'est déroulé a été soumise au vote.

**Observations:** Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

Adopté

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur Benoît MERCUZOT qui a présenté le vœu, déposé par le groupe RPA, relatif à la contractualisation financière avec l'État et dont le texte est repris ci-après :

« Notre conseil municipal examine aujourd'hui les orientations budgétaires pour l'exercice 2019. Si les débats en cours au Parlement à l'occasion du projet de Loi de Finances laissent penser à une stabilité apparente, l'évolution nécessaire et attendue du dispositif de contractualisation financière avec l'État va venir en débat dans les semaines et mois à venir :

### Un dispositif de contractualisation financière qui doit nécessairement évoluer :

Annoncé lors de la Conférence Nationale des Territoires de Cahors en décembre 2017, le dispositif de contractualisation financière a été mis en œuvre en 2018 dans des délais particulièrement contraints et malgré les discours assurant du contraire, avec de faibles marges de négociation au plan local.

En responsabilité, notre collectivité a souscrit au dispositif afin de limiter le risque financier de reprise et d'intégrer quelques spécificités dans le contrat.

Cette contractualisation, en lieu et place de la baisse aveugle des dotations pratiquée lors de la période précédente, constitue formellement une avancée dans les rapports État / Collectivités. Le premier bilan démontre cependant que des améliorations sont attendues, et que certaines pourraient être intégrées dès le PLF 2019.

Les élus de la Ville d'Amiens souhaitent donc que le dispositif de contractualisation évolue sur les 5 points suivants :

1°) Neutraliser l'impact financier des dépenses imposées par l'État :

Concrètement, l'État doit maîtriser sa production de normes susceptibles d'affecter significativement les dépenses de fonctionnement des collectivités.

Parmi les exemples récents, on peut citer la récente obligation de scolarisation des enfants de moins de 3 ans laquelle va générer des frais supplémentaires de fonctionnement des écoles.

2°) Déduire des interventions publiques cofinancées, l'évolution des participations apportées :

Le dispositif actuel ne retient que les dépenses « brutes » et ne tient en rien compte des recettes. Cette lecture peut amener à renoncer à certaines opérations alors qu'elles n'ont pas de charge nette pour la collectivité, mais qu'elles impactent le plafond contractuel.

Par conséquent, nous demandons que soit déduite du plafond des dépenses de fonctionnement, l'évolution des recettes affectées.

3°) Retirer du périmètre des dépenses de fonctionnement les subventions versées à un syndicat ou un budget annexe lorsqu'elles sont destinées à des projets d'investissement :

La prise en considération de cette demande est indispensable afin d'éviter toute distorsion de traitement entre les collectivités qui font le choix de gérer directement des projets d'équipement au sein de leur propre budget et les collectivités qui les individualisent au sein d'un budget annexe ou syndicat.

4°) Neutraliser les flux croisés dans les recettes réelles de fonctionnement servant de base au plafonnement de la « reprise » :

En cas de non-respect du plafond contractuel de dépenses, une reprise est effectuée sur les dotations ultérieurement versées. Cette reprise est de 75 % du montant du dépassement pour les collectivités signataires, et cette reprise est plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Par parallélisme des formes, ce montant de recettes réelles doit lui aussi être retraité des flux croisés.

5°) Recourir à un « tiers de confiance » à la demande d'une ou des parties au contrat :

Les premiers cas d'examen de l'évolution des dépenses de fonctionnement vont apparaître lors de l'examen des comptes administratifs 2018. Le dispositif actuel est muet sur le traitement d'éventuels désaccords ou divergences. Une instance neutre devrait pouvoir être saisie à la demande d'une ou des deux parties au contrat. Ce tiers de confiance permettrait de garantir l'objectivation du calcul de l'évolution des dépenses de la collectivité et de la reprise financière qui pourrait en découler.

Ces considérations, qui peuvent apparaître techniques, portent des enjeux financiers majeurs pour notre collectivité. La réforme globale de la fiscalité locale pourrait impacter lourdement nos recettes de fonctionnement et la contractualisation financière contraindre à l'extrême nos dépenses.

#### En conséquence,

Les Élus du conseil municipal d'Amiens, réunis le jeudi 15 novembre 2018, Constatant les efforts importants d'ores et déjà supportés par la ville d'Amiens comme par les autres collectivités.

Demandent que la loi de finances en cours de discussion améliore, conformément au souhait des collectivités territoriales réunies au sein de France Urbaine, les mécanismes de la contractualisation financière et rende ainsi les pratiques conformes aux déclarations d'intention des plus hautes autorités de l'Etat et à l'organisation décentralisée de notre République, »

Le vœu a été soumis au vote.

<u>Observations</u>: Mme ANNOOT, MM. LESSARD, CARDON (pouvoir à M. LESSARD), BEUVAIN, ANGER, Mmes LION-LEC, BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, MM. DUPILLE, MONTIGNY et Mme BOUVET ont voté contre.

Adopté

Madame le Maire a de nouveau passé la parole à Monsieur Benoît MERCUZOT pour qu'il présente le vœu, déposé par le groupe RPA, relatif à la Réforme de la fiscalité locale.

« L'annonce d'un « projet de loi spécifique sur les finances locales », voté au cours du premier trimestre 2019, au moment où le Gouvernement confirme la suppression de la taxe d'habitation, conduit les élus de la Ville d'Amiens à rappeler au gouvernement la nécessité de garantir aux collectivités des ressources dynamiques et pérennes, en lien avec le territoire, leur permettant d'assurer un service public de qualité.

Les collectivités territoriales ont déjà très largement participé aux efforts de réduction du déficit public, à hauteur de 11,5 milliards d'euros sous le précédent quinquennat. Elles vont certes aborder une seconde année de stabilité de leurs dotations mais cette stabilité est plus apparente que réelle : Reprise de l'inflation et décisions nationales (hausse du point d'indice, mise en œuvre du dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, ou encore suppression des emplois aidés, ...) se traduisent par des dépenses accrues non compensées par le gel des dotations.

Les élus de la Ville d'Amiens souhaitent donc que, dans la réforme à venir, l'autonomie financière des collectivités soit intégralement préservée (libre utilisation des ressources, pouvoir de taux et compensation des transferts de compétence) et que le lien entre la collectivité et les contribuables soit respecté et conforté.

#### En conséquence,

Les Élus du conseil municipal d'Amiens, réunis le jeudi 15 novembre 2018,

- constatant les efforts importants d'ores et déjà supportés par la ville d'Amiens comme par l'ensemble des collectivités territoriales en vue du redressement des finances publiques alors pourtant que leurs budgets sont votés en équilibre, - rappelant leur attachement au principe de libre administration des collectivités territoriales inscrit dans la Constitution.

demandent que la réforme à venir de la fiscalité locale :

- respecte le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- conforte le lien entre le territoire et les contribuables (habitants et entreprises) ;
- garantisse des ressources dynamiques en adéquation avec les compétences dévolues aux collectivités et les services publics attendus par nos concitoyens. »

Le vœu a été soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

# 10 - Appel aux dons suite aux inondations dans le département de l'Aude. Versement d'une aide exceptionnelle.

Des inondations imprévisibles ont à nouveau dévasté 70 communes de l'Aude, le lundi 15 octobre 2018, provoquant des dégâts colossaux.

L'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont lancé un appel national aux dons afin qu'un soutien financier leur soit apporté et ainsi permettre la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes sinistrées.

Le conseil municipal a accordé son soutien au Département de l'Aude, dans le cadre de l'action «solidarité communes audoises 2018», en lui versant une aide exceptionnelle de 5 000 €.

Adopté à l'unanimité

# 11 - Crédits Dotation Politique de la Ville. Année 2018. Convention avec l'État. Approbation.

Créée en 2009, la Dotation de Développement Urbain (DDU), devenue Dotation Politique de la Ville (DPV) depuis 2015, bénéficie aux villes particulièrement défavorisées et comprenant des quartiers prioritaires.

Son objectif est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendue aux habitants de ces quartiers prioritaires.

La Ville d'Amiens étant éligible à cette dotation depuis 2013, une enveloppe de 1 181 467 € peut être mobilisée, au titre de l'année 2018 (2 233 142 € en 2017).

Les 17 projets éligibles au versement de cette aide ont été validés et Madame le Maire a été autorisée à signer la convention à intervenir avec l'État. Les projets concernés sont repris ci-après :

- Fête du Casque. Temps fort de prévention Mars / Avril 2019 ;
- Vers un parcours de santé ;
- Le Food Truck. Ya + K;
- Contrat Local de Santé. CLS 2. Un partenariat en santé :
- Association Milles Visages. Ateliers « Jeux d'acteurs » ;
- Phileas LEBESGUE. Réaménagement d'une aire de jeux Partie 1 ;
- Place Saint JULIEN. Aménagement ;
- Centre social et interculturel ALCO Construction du parvis devant le bâtiment et l'école LA PAIX ;
- Secteur VARLIN. Ajout de places de stationnement ;
- Plaine VARLIN. Aménagement d'une aire de sport ;

- École élémentaire REAUMUR. Rénovation complète du RDC. 1<sup>ère</sup> tranche de travaux :
- Rue MONTAIGNE. Requalification.
- École primaire Emile LESOT B. Création d'une nouvelle classe dans le préau.
- Restaurant scolaire LE SOLEIL. Travaux d'aménagement.
- Centre de loisirs primaire MARIVAUX. Réfection complète avec modernisation de l'éclairage par LED;
- École LONGPRÉ. Fourniture et installation d'un bâtiment modulaire et aménagement des locaux pour assurer le dédoublement des classes ;
- École Georges QUARANTE. Création de classes supplémentaires et reprise du ravalement des façades.

Adopté à l'unanimité

# 12 - Parc Saint-Pierre. Aménagement de l'espace animations estivales « un été à Amiens ».

Depuis quelques années déjà, la Ville d'Amiens organise des animations estivales en juilletaoût au Parc Saint-Pierre.

Afin d'apporter un confort optimisé pour les utilisateurs et une montée en gamme de cet espace, la collectivité a souhaité pérenniser certaines installations du parc, en aménageant l'espace dédié aux animations estivales « un été à Amiens » sur plusieurs années.

Les membres du conseil ont approuvé le lancement de la première phase des travaux au parc Saint-Pierre qui concernent la zone aqua ludique, les transats et la zone sèche.

L'espace étant inscrit au titre des sites historiques, une déclaration préalable doit être déposée auprès de l'Architecte des Bâtiments de France. A cet effet, les membres de l'assemblée ont autorisé Madame le Maire à signer toutes les autorisations administratives correspondantes.

Madame le Maire a également communiqué à l'assemblée des éléments du bilan de l'activité de l'été 2018, repris ci-dessous :

Les animations d'été organisées par la Direction de la Communication (la Direction des Sports organise les animations au Parc du Grand Marais) ont accueilli le public du 7 juillet au 26 août, sur 2 sites :

- La place Gambetta
  - → Espace Transat, mise à disposition de livres et jeux pour enfants Ouvert tous les jours (sauf le dimanche) de 11h à 19h.
- Le parc St Pierre Tous les jours de 11h à 19h
  - → Décoration estivale (avec des paillottes, des transats et parasols) qui donne une véritable impression de vacances et dépaysement.
    - Activités les plus familiales ;
      - Mini-golf,
      - Plateforme aqua-ludique,
      - Espace brumisateur,
      - Espace petite enfance avec bac à sable et jeux adaptés.

- o Nouvelle activité à sensation, très appréciée ;
  - Double tyrolienne avec tour de grimpe et saut sur matelas gonflable (à partir de 1,45m)
- Base de loisirs avec une flotte de 5 pédalos renouvelée constamment utilisée, et 5 canoës;
- Des animations musicales et de danse Salsa organisées ont remporté un grand succès;
- Espace restauration qualitatif au niveau de l'espace nautique.

#### Budget de l'opération :

- Animations = 107 700€ TTC :
- Animateurs = 58 555 € TTC (salaires chargés) ;
- Surveillance = 19 314 € TTC.

L'accès à toutes les animations est gratuit.

#### Retour presse/réseaux sociaux :

- France Bleu a particulièrement couvert ces animations (plusieurs reportages et un direct organisé pendant 1 journée en juillet) ;
- Retours très positifs sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Twitter);
- Articles réguliers et positifs dans la presse régionale.

#### Fréquentation:

110 000 personnes ont été accueillies sur l'ensemble des animations du parc St Pierre, fréquentation en hausse par rapport à l'année précédente (96 500 personnes accueillies en 2017).

Le public est plutôt familial, notamment beaucoup de grands-parents avec leurs petitsenfants (en semaine), et des familles parents/enfants le weekend. Les adolescents fréquentent également le site (en particulier la base de loisirs et la tyrolienne).

Observations: Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

Adopté

#### 13 - Admission en non-valeur. Budget principal.

Certains titres de recettes n'ont pas pu être recouvrés par le comptable. Bien que non encaissées, ces recettes figurent toujours dans les comptes administratifs des années concernées mais peuvent être admises en non-valeur sur l'exercice en cours à la demande du comptable et sur avis conforme de l'assemblée délibérante. A cette fin, les conseillers municipaux ont admis en non-valeur ces créances relatives au budget principal, constatées par la Ville d'Amiens au cours des années 1997 à 2017 pour un montant total de 134 349,22 €.

Adopté à l'unanimité

#### 14 - Impôts directs locaux. Vote des taux. Année 2019.

Les taux d'imposition des impôts directs locaux, au titre de l'année 2019, ont été approuvés, comme détaillés ci-après (même taux qu'en 2018) :

	TAXE D'HABITATION :	17,97%
-	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIETES BATIES :	27,76%
	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIETES NON BATIES :	15.52%

Adopté à l'unanimité

#### 15 - Convoyage du numéraire des régies. Convention.

La collectivité dispose de nombreuses régies de recettes et une fraction non négligeable des recettes demeure encore constituée de numéraire. Afin d'éviter que les régisseurs transportent eux-mêmes les fonds et encourent des risques inhérents à leur acheminement, la récupération du numéraire va être réalisée par un transporteur de fonds.

Dans ce cadre, la convention tripartite à intervenir avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

#### 16 - Acquisition des locaux situés au 13, rue Alfred Catel.

Le bail contracté par la collectivité pour la location d'une partie du bâtiment situé 13, rue Alfred Catel et de 100 places de parking, auprès de la SCI RT Immobilier, arrive à échéance le 31 décembre 2018. Les membres de l'assemblée ont approuvé l'acquisition des lots n°1, 3 et 20 au sein de la copropriété cadastrée section VP n°320, moyennant le prix de 1 435 000 €, frais notariés inclus.

Cette opération permettra de maintenir sur un site unique les services administratifs, financiers et techniques du secteur Ouest de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

# 17 - OPH d'Amiens Métropole. Acquisition de 27 logements situés rue Camille Desmoulins. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La Ville d'Amiens a accordé sa garantie à hauteur de 100% à l'OPH d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 115 578 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'acquisition de 27 logements locatifs sociaux (18 PLUS et 9 PLAI) en vente en l'État Futur d'Achèvement et situés rue Camille DESMOULINS. La convention de garantie d'emprunt a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Le prix de revient de l'opération s'élève à 1 233 704 €. La réception des travaux est prévue en décembre 2019.

Adopté à l'unanimité

18 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 36 logements de la résidence Quai de la Somme, située rue Cagnard. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Le conseil municipal a accordé à l'OPH d'Amiens Métropole la garantie d'emprunt de la collectivité à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum global de 984 685 €, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et destiné à financer la réhabilitation de 36 logements de la résidence Quai de la Somme. Le prix de revient de cette opération est estimé à 1 400 685 € et la fin des travaux est programmée pour juin 2019.

Les conseillers municipaux ont approuvé la convention correspondante et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté

Observations: M. ANGER s'est abstenu.

19 - SIP. Construction de 12 logements rue Gutenberg. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à la SIP qui sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 1 589 539,94 € destiné à financer la construction de 12 logements locatifs sociaux (PLUS) situés rue GUTENBERG. Le coût de cette opération de construction est estimé à 1 928 298,04 € et la réception prévisionnelle des travaux est fixée à mars 2020.

La convention à intervenir avec la SIP a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

20 - SIP. Réhabilitation de 32 logements individuels situés rue Lescouvé. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Le conseil municipal a accordé à la SIP la garantie de la collectivité, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum global de 1 293 467,83 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 32 logements individuels, situés rue LESCOUVÉ et dont le prix de revient s'élève à 1 741 467,83 €. La fin des travaux est prévue en février 2019.

La convention de garantie d'emprunt a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

21 - SIP. Construction de 7 logements collectifs et de 4 logements individuels (8 PLUS et 3 PLAI) au 150 rue Lucien Lecointe à Amiens. Participation financière. Convention.

La SIP souhaite construire 7 logements collectifs et 4 logements individuels (8 PLUS et 3 PLAI) au 150, rue Lucien Lecointe et sollicite, dans ce cadre, une participation financière de la collectivité. Les membres du conseil ont décidé de répondre favorablement à cette demande, d'une part, en lui octroyant la somme de **44 000 €** (soit 4 000 € par logement),

représentant 2,78% du coût total des travaux estimés à 1 584 345,11 € et, d'autre part, en approuvant la convention afférente. Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

### 22 - Programme FISAC 2018-2021. Approbation Programme d'actions. Convention.

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce est un programme de soutien économique qui est financé par l'État et dont les objectifs sont de redynamiser à la fois les commerces, les entreprises artisanales et les services de proximité comme les centres villes et les quartiers.

Un programme d'actions pluriannuel a été validé pour une durée de 3 années et sera cofinancé par la Ville d'Amiens, Amiens Métropole, l'État, le GIE des Halles et la Fédération des commerçants.

Pour la réalisation de ce programme, l'État attribue une subvention de 186 500 €, décomposée en 35 000 € pour le fonctionnement et 151 500 € pour l'investissement.

Les membres de l'assemblée ont, d'une part, approuvé le lancement de la procédure du dispositif FISAC et, d'autre part, validé le programme d'actions afférent et le budget d'un montant total de 145 144 € (20 664 € en fonctionnement et 124 480 € en investissement).

La convention à intervenir avec l'État a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté

<u>Observations</u>: Mmes LEPRESLE, LION-LEC, BERGER et M. ANGER se sont abstenus. M. HUTIN absent de la salle, n'a pas pris part au vote.

#### 23 - Dérogation au repos dominical. Année 2019.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2018 et à l'avis conforme du Conseil d'Amiens Métropole du 20 septembre 2018, les membres de l'assemblée ont émis un avis favorable sur les dérogations au repos dominical suivantes pour l'année 2019 : les dimanches 13 janvier, 30 juin, 24 novembre, 1<sup>er</sup> décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre pour le secteur du commerce de détail ; et les dimanches 20 janvier, 17 mars, 16 juin et 13 octobre pour la branche d'activités du secteur de l'automobile.

<u>Observations</u>: Mme ANNOOT, MM. LESSARD, CARDON (pouvoir à M. LESSARD), BEUVAIN, ANGER, Mmes LION-LEC, BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, MM. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), MONTIGNY, Mme BOUVET et M. THÉVENIAUD ont voté contre.

Adopté

# 24 - Bâtiment Administratif Gresset. Remplacement des menuiseries. Autorisations administratives.

Les membres de l'assemblée ont autorisé Madame le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives pour les travaux de remplacement des menuiseries PVC par des menuiseries en aluminium, du bâtiment administratif Gresset, situé rue Léon Blum. Le coût de ces travaux est évalué à 260 000 €.

Adopté à l'unanimité

## 25 - Immeuble Léon Gontier. Remplacement des menuiseries. Autorisations administratives.

L'assemblée délibérante a autorisé Madame le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives pour les travaux de remplacement de menuiseries pour le bâtiment situé place Léon Gontier. Le montant des travaux est estimé à 174 000 €.

Adopté à l'unanimité

#### 26 - Nettoyage du Monument aux Morts place Foch. Autorisations administratives.

Madame le Maire a été autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires aux travaux de nettoyage du Monument aux Morts situé place Foch et dont le coût est évalué à 30 000 €.

Adopté à l'unanimité

# 27 - Plan d'eau associé de l'usine Saint Michel. Transfert à la Ville d'Amiens. Approbation.

Le conseil municipal a approuvé le transfert de l'État à la Ville d'Amiens du domaine public fluvial, constitué du plan d'eau associé à l'usine Saint Michel, afin que la DREAL puisse réaliser une continuité écologique au droit de l'usine.

Adopté à l'unanimité

# 28 - Rénovation du square Jules Bocquet. Approbation. Autorisation de dépôt de permis d'aménager auprès de l'Architecte de Bâtiments de France.

L'assemblée délibérante a, d'une part, approuvé la rénovation de l'aire de jeux du square Jules Bocquet située en centre-ville d'Amiens, à proximité du palais de justice, rue Robert de Luzarches et, d'autre part, autorisé Madame le Maire à déposer un permis d'aménager auprès de l'Architecte de Bâtiments de France pour avis conforme. Le coût de ces travaux est estimé à 300 000 €. La réhabilitation complète de ce square permettra également d'intégrer des jeux sur le thème de Jules Verne.

Adopté à l'unanimité

### 29 - Plan Communal de Sauvegarde. Croix Rouge Française. Subvention annuelle.

Le conseil municipal a approuvé le versement à la Croix Rouge Française d'une subvention annuelle de 750 €, dans le cadre du partenariat engagé pour la mise en place du plan communal de sauvegarde en cas d'évènement majeur.

Adopté à l'unanimité

# 30 - Association Voisins Solidaires. Service Civique. Organisation des conditions d'accueil des volontaires. Convention.

La participation de la collectivité au dispositif "Voisins Solidaires", visant à promouvoir les solidarités de voisinage, a été approuvée par délibération du 18 mai 2017.

Depuis, trois jeunes amiénois ont été recrutés par l'association Voisins Solidaires, en contrat Service Civique pour mener des actions de promotion et de développement de ce dispositif.

Les membres du conseil ont répondu favorablement à l'association qui a sollicité la collectivité pour accueillir ces trois volontaires et en assurer le tutorat.

La convention qui formalise les conditions d'accueil de ces volontaires au Service Civique a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

## 31 - Association Voisins Solidaires. Dispositif Voisins solidaires. Adhésion. Année 2018.

Au vu du bilan très positif de l'opération « Voisins Solidaires » qui s'est déroulée notamment en 2017, les conseillers municipaux ont approuvé, d'une part, l'adhésion de la Ville d'Amiens au dispositif pour l'année 2018 et, d'autre part, le versement à l'association Voisins Solidaires d'une subvention de 5 000 €.

Adopté à l'unanimité

## 32 - Association Immeubles en Fête. Participation à l'édition 2018 de la Fête des Voisins.

L'adhésion de la Ville d'Amiens au dispositif « Fête des Voisins », supervisé par l'association Immeubles en Fête, a été approuvée moyennant le versement d'une cotisation d'un montant de 6 900 € pour les années 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité

# 33 - Point d'Accès au Droit. Association des accidentés de la vie FNATH. Accueil et Permanences. Convention

L'association des accidentés de la vie (FNATH) assure des permanences d'accueil de ses adhérents et du public dans les locaux du Point d'Accès au Droit de l'Espace Citoyenneté, au sein duquel, chaque semaine, un bureau et différents matériels bureautiques lui sont mis à disposition.

La convention à intervenir avec cette association, relative à ses conditions d'accueil au sein de ces locaux, a été adoptée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

La valeur de cette mise à disposition de moyens est valorisée, pour la totalité de l'année 2018, à hauteur de 500 €.

Adopté à l'unanimité

# 34 - Point d'Accès au Droit. Association SOS Homophobie. Délégation Picardie - Antenne d'Amiens. Accueil et permanences. Convention.

Des permanences d'accueil du public sont assurées par l'association SOS Homophobie - Délégation Picardie - Antenne d'Amiens dans les locaux du Point d'Accès au Droit (P.A.D) de l'Espace Citoyenneté. Elle bénéficie dans ce cadre, chaque semaine, de la mise à disposition d'un bureau et de différents matériels bureautiques.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la convention définissant les modalités d'accueil de cette association au sein de ces locaux.

La valeur de cette mise à disposition de moyens est estimée pour la totalité de l'année à 500 €.

Adopté à l'unanimité

# 35 - Point d'Accès au Droit. Association UFC - Que choisir Amiens Somme. Accueil et permanences. Convention.

L'association UFC – Que choisir Amiens Somme assure des permanences d'accueil du public chaque jeudi de 10H00 à 12h00, sans rendez-vous préalable, dans les locaux du Point d'Accès au Droit de l'Espace Citoyenneté. A cet effet, un bureau et des matériels bureautiques sont mis à sa disposition, valorisés à 500 € pour l'année 2018. La convention actant les modalités d'accueil de cette association a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

# 36 - Contrat de location d'emplacements de stationnement dans le parking Gare La Vallée. Avenant n°1.

Un contrat de location d'emplacements de stationnement dans le parking Gare la Vallée a été signé entre la Société Civile de Construction-Vente (SCCV) Parking Gare La Vallée et la Ville d'Amiens.

La société souhaitant disposer de 10 places de stationnement pour des véhicules électriques, les membres de l'assemblée ont approuvé l'avenant n°1 au contrat de location qui, d'une part, vise à mettre à disposition les places de stationnement souhaitées et, d'autre part, fixe les conditions techniques et financières correspondantes.

Le coût de cette opération a été estimé à 15 000 € par borne pour deux véhicules (montant remboursé par le locataire). Le loyer par place de stationnement des véhicules électriques s'élèvera à 19 086,60 € HT soit 954,33 € HT par an sur une période de 20 ans.

Madame le Maire a été autorisée à signer l'avenant n°1 et toutes pièces afférentes à cette opération.

Adopté à l'unanimité

### 37 - Plan quinquennal Logement d'Abord. Convention pluriannuelle d'objectifs.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Plan Logement d'Abord, pour lequel la candidature de la Ville d'Amiens a été retenue en mai 2018, les membres de l'assemblée ont approuvé la convention à intervenir avec l'État, formalisant les engagements réciproques et les actions conjointes pour deux années.

Cette mesure vise à réduire significativement le sans-abrisme sur le territoire grâce à une utilisation optimisée des dispositifs existants et des moyens alloués.

Pour ces deux années, le soutien de l'État s'élèvera à un montant prévisionnel maximal de 153 500 € sur un budget global de 193 500 €. Pour les années suivantes, ce montant sera défini par avenant à la convention.

Adopté à l'unanimité

#### 38 - Questions orales.

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur Laurent BEUVAIN qui a donné lecture du vœu déposé par le groupe « Communiste - Républicain — Citoyen » et auquel s'associent les groupes socialiste et Les Écolos d'Amiens. Ce vœu s'intitule « La Ville d'Amiens soutient l'action de la Fédération Musicale de la Somme ».

« La Fédération Musicale de la Somme est une association de 113 ans.

Sa présence séculaire témoigne que notre Département est une terre d'harmonies, de fanfares et batteries fanfare comme la Picardie est elle-même une terre de cathédrales.

Ce sont deux héritages culturels et patrimoniaux qui sont les vitrines de notre histoire et de notre identité.

La Fédération Musicale de la Somme entend sauvegarder, promouvoir et développer la pratique musicale amateur.

Elle intervient dans le plan de formation des professeurs et encadrants, l'évaluation et le classement des sociétés musicales.

Elle organise les examens pour les élèves des écoles de musique, participe à l'organisation des regroupements et festivals, agit pour une coopération avec les conservatoires pour permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre des parcours d'excellence professionnels.

Son action est aujourd'hui menacée par le désengagement financier du Conseil Départemental de la Somme lorsque d'autres Départements ont choisi de s'appuyer sur l'expertise et l'expérience du réseau de la Confédération Musicale France pour organiser leur schéma de l'enseignement musical et soutenir une pratique qui constitue l'un des piliers de la qualité de vie en zone rurale.

Nous demandons au Président du Conseil Départemental de la Somme de maintenir l'engagement de la collectivité pour pérenniser une belle et grande tradition populaire de notre territoire. »

# Madame le Maire a passé la parole à Madame Nathalie DEVÈZE qui a répondu en ces termes :

« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes évidemment tous très attachés à l'action fondatrice de la Fédération musicale de la Somme (selon son ancienne dénomination), qui trouve ses origines au tout début du siècle dernier et qui a eu pour premier rôle de réunir, fédérer (un très joli terme tout à fait explicite) les fanfares, batteries fanfares et au fil de l'évolution, toutes les pratiques musicales « en amateur », harmonie, chorales et écoles de musique.

Elle a assuré, dans les années 70 et 80, la création, l'organisation et la structuration des écoles de musique d'abord issues des « sociétés musicales » que nous connaissons bien dans nos régions du Nord de la France, et ainsi sauvé l'existence même des orchestres de toute nature évoqués ci-dessus. Les évolutions structurelles des territoires et la nécessaire professionnalisation du corps professoral a vu progressivement – et ce n'est pas terminéles collectivités (Amiens Métropole entre autres, et les communautés de communes autour de nous) reprendre ces écoles en régie directe, offrant une pérennité aux écoles, et un statut plus solide aux enseignants.

Le département a toujours accompagné CMF Somme (longtemps à hauteur de 80 000 €). Mais la nécessaire adaptation du projet associatif, d'une part, qui a peut-être été difficile à mener, et le retard (de + de 10 ans) mis par le Département à mettre en place son schéma départemental des enseignements artistiques (compétence obligatoire du CD80), d'autre part, ont engendré des tensions dans les échanges qui ont effectivement mis la CMF Somme en difficulté. A la date de l'assemblée générale de l'association, le 4 novembre dernier, le financement 2018 par le CD80 n'était effectivement ni précisé, ni délivré, ce qui a motivé l'alerte qui est à l'origine de nos échanges. Ce financement doit en effet couvrir un certain nombre d'actions, et notamment l'organisation – très lourde – des examens de fin de cycles que la CMF Somme a bien réalisée et préfinancée.

Lors de l'AG du 4 novembre à Abbeville, une nouvelle équipe dirigeante a pris le relais du président démissionnaire et a immédiatement sollicité une rencontre auprès du président du Conseil Départemental, qui s'est déroulée il y a quelques jours.

Vous avez tous été destinataires du communiqué de Monsieur Robert GOMILA qui en relate l'esprit constructif et les principales décisions qui ont été prises de part et d'autre :

« La délégation de CMF SOMME composée de son Président par intérim ainsi que de deux autres élus du CA, a rencontré le Président du Conseil Départemental, assisté de son directeur de cabinet, de la Vice-Présidente à la Culture ainsi que les permanents du service Culture, ce jour, le 13 novembre 2018.

Après des échanges francs et courtois au travers desquels chacun a pu s'exprimer sur ses intentions d'avenir, le Président du Conseil Départemental a proposé trois axes d'actions :

- Mise en place d'un groupe de pilotage à égalité de participants tant du côté du Conseil Départemental que du côté de CMF SOMME, chargé d'élaborer dans un délai d'un trimestre, un projet d'actions autour de la thématique des écoles dans le cadre de la restructuration du territoire et aussi et surtout des problématiques liées à l'évolution et la coordination des Harmonies, Fanfares et Batteries Fanfares, Chorales et de tout autre ensemble musical sur la base de nouveaux projets.
- Versement d'une subvention de 35 000 € qui sera proposée au vote de la Commission Permanente de début décembre.
- Mise en place d'un audit par le Conseil Départemental.

La délégation de CMF SOMME est satisfaite de voir s'éloigner l'idée du dépôt de bilan et des licenciements qui en découlaient.

Elle réunira son Conseil d'Administration lundi 19 novembre pour élire son nouveau bureau et élaborer une méthode de travail guidée par les propositions ci-dessus. »

Nous ne pouvons que constater que le dialogue est renoué et que CMF Somme va sans doute lever dès lundi l'hypothèque de sa dissolution pour s'organiser et poursuivre sa route et engager le dialogue avec le CD80.

Nous nous en réjouissons.

Aussi, afin de ne pas raviver inutilement des tensions qui ont été dépassées – en responsabilité – par les parties en présence dans le sens de l'intérêt général, mais aussi parce que ce sujet, même s'il nous concerne en qualité de citoyens, n'est pas du ressort des compétences communales, je vous invite à retirer ce vœu, ou du moins, à en suspendre le vote pour laisser se dérouler plus sereinement les discussions qui vont

s'engager très vite entre CMF Somme et le Département, quitte à en reparler si ces discussions n'aboutissaient pas à une solution satisfaisante, ce qui m'étonnerait beaucoup vu les bonnes volontés en présence et les termes du message que nous avons reçu »

Le vœu a été soumis au vote.

<u>Observations :</u> MM. THÉVENIAUD, CLAISSE, ANGER et Mme BERGER se sont abstenus.

Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mmes BEN MOKHTAR, BRUNEL, MM. FRADCOURT, JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), Mmes VERRIER, ROY (pouvoir à Mme FOURÉ), M. DUFLOT, Mme ALLAIS, M. BOURGOIS, Mme RODINGER, M. DOMISE, Mme DEVÈZE, M. LORIC, Mmes HAMADI, GUÉROULT, MM. RIFFLART, FOUCAULT, Mmes BOUCHEZ, BUDYNEK, M. DELARUE (pouvoir à Mme HAMADI), Mme BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE CLERCQ, M. MENDÈS-BORGÈS, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÈCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET ont voté contre.

M. MONTIGNY et Mme BOUVET (pouvoir de M. DUPILLE), ayant quitté la séance, n'ont pas pris part au vote.

Rejeté

Madame le Maire a passé la parole à Madame LEPRESPE qui a présenté, au nom du groupe Les Écolos d'Amiens, la question orale relative au quartier Saint-Leu.

« Les habitants du quartier Saint-Leu subissent des nuisances liées à des problèmes d'alcoolisme, de sécurité, de tapage nocturne ou d'aménagement.

Le Courrier Picard a d'ailleurs déjà relayé un certain nombre de tensions dans la vie de ce quartier historique d'Amiens auxquelles vous ne semblez pas prêter une attention suffisante.

Sa transformation urbaine inachevée semble aujourd'hui trouver des limites et provoque une certaine colère chez les riverains, les touristes et les professionnels.

Au-delà de la charte du bien-vivre que nous avons adoptée, que comptez-vous faire, Madame la Maire, pour répondre aux inquiétudes grandissantes de ces habitants ? »

Madame le Maire a passé ensuite la parole à Monsieur Patrick PIGOUT pour la réponse dont les termes sont repris ci-dessous :

« Les problèmes rencontrés à Saint-Leu sont liés aux agissements d'un certain nombre de personnes venues faire la fête dans ce quartier, connu pour être animé et festif et fréquenté par de nombreux étudiants.

Le secteur Centre est interpellé par les habitants et par le comité de quartier à propos de problèmes de miction sur voie publique, de dépôts d'immondices, de dégradations, etc. Mais également des problèmes dus à l'incivilité de certains habitants du quartier (dépôts sauvages, déjections canines, ...

La présence quotidienne de l'opérateur de veille des espaces publics sur le quartier permet, en outre, d'accroître la réactivité des services en matière de nettoiement et de mieux correspondre aux besoins constatés sur le terrain.

La plupart des anomalies de voie publique sont ainsi constatées et transmises aux différents services pour traitement au jour le jour.

A ce titre, j'en profite pour remercier et féliciter les services de la Ville pour le travail réalisé au quotidien et pour la préservation du Bien-Vivre dans ce quartier.

Je vous rappelle aussi les points suivants :

- Le secteur est traité quotidiennement par 2 agents manuels ;
- Le passage 1 à 2 fois par jour d'un camion plateau chargé de procéder à l'enlèvement des dépôts sauvages du secteur ;
- <u>Le lavage le samedi et le dimanche</u> des secteurs et rues les plus passantes (rue des Francs mûriers, Edmond Fontaine, des Augustins, Saint-Leu, Place Parmentier, Port d'Amont);
- Le lavage des autres rues une fois par mois ;
- L'organisation d'une opération propreté annuelle visant à procéder à des nettoyages approfondis en déployant des équipes pluridisciplinaires (nettoiement, espaces verts, voirie, éclairage public, unité anti-tags, service des eaux, ...);
- Le faucardage des bras de Somme 3 à 4 fois par an avec, en 2018, une opération de taille de la végétation présente sur les murs de soutènement ;
- L'enlèvement des objets flottants à chaque constat ;
- L'opération annuelle d'enlèvement des gros objets immergés dans les cours d'eau ou d'embâcles ;
- Des collectifs d'étudiants mènent depuis quelques semaines en collaboration avec la Ville des actions participatives de nettoiement baptisées : « nettoie ton lieu de fête » et je tiens à les encourager et à les féliciter pour cette action ;
- En plus du fleurissement participatif, le fleurissement par des jardinières et l'opération permis de fleurir sont très appréciés des habitants et des touristes. Vous avez pu le constater, le fleurissement a été densifié en 2018, sur le quartier Saint-Leu. Il permet d'améliorer sensiblement l'image de ce beau quartier touristique et typique d'Amiens. Il a aussi vocation à créer du lien entre les habitants ;
- Les travaux des Boulevards du Cange et Baraban tant attendus par les riverains de cet axe. Cet aménagement mettra en valeur le fleuve Somme et renforcera le point de vue sur le parc St Pierre;
- La Ville fait le pari d'une reconquête progressive de la rue Saint-Leu, élément structurant du dialogue entre le centre-ville et la citadelle ainsi que les quartiers situés au nord de la Somme. Il est vrai qu'aujourd'hui, cette rue ne joue pas son rôle en raison d'espaces publics vieillissants et peu visibles, de la juxtaposition de fonctions urbaines qui ne dialoguent pas, d'un défaut d'équipements et de signalétique, de la non perception de la présence du fleuve et du végétal, de l'existence de nombreuses friches urbaines et d'un tissu commercial à renforcer et requalifier.

### Je vous annonce que l'aménagement de la rue St Leu se fera en 3 étapes :

- Tout d'abord, il s'agira d'amener une image positive de la rue sans intervention lourde, par des interventions légères et ciblées (aménagement des franges, des espaces vacants, ...);
- Ensuite, les espaces publics seront progressivement transformés avec la montée en gamme des matériaux, la végétalisation des sols, la priorité au confort des piétons et vélos, l'activation des commerces et la valorisation des façades et du patrimoine;

• Enfin, une fois les usages stabilisés, il sera procédé à la mise en œuvre d'aménagements plus importants.

Par ailleurs, je vous précise qu'une Charte de la Vie nocturne a été mise en place dans le quartier St-Leu.

Cette charte, dont le groupe Les Ecolos d'Amiens s'est abstenu de voter (je tiens à le préciser) a été élaborée en concertation avec les étudiants, les commerçants et les habitants du quartier Saint-Leu. Elle a été signée le 4 Novembre 2015 par le Maire, le Préfet et le Président de l'association des commerçants de Saint Leu.

• Le Comité de Suivi / COPIL, réuni tous les mois lors de la Cellule de veille du secteur centre, est chargé de l'application de la charte. Ce comité de suivi comprend les Adjoints au Maire (Sécurité /Libertés Publiques/ Vivre ensemble et Commerce et secteur-Centre) les services concernés de la collectivité, la Police Nationale, le représentant de la Préfecture de la Somme, les Présidents des comités de quartier concernés, le Président de la Fédération des Associations Étudiantes Picardes et le Président de l'Association des Commerçants de Saint-Leu. Le comité de Pilotage, en fonction de l'ordre du jour, invite à la réunion les exploitants des établissements de nuits et/ou autre partenaire.

En 2018, le Vice-Président UPJV et l'élu Étudiant ont intégré le COPIL.

- Réunions réalisées dans le cadre du Comité de Suivi en invitant :
  - Le conseil citoyen Saint-Leu (Février 2018) ;
  - Le Service Urbanisme Réglementaire (Réglementation en matière de commerce);
  - L'association le Mail, spécialisée en prévention et soin des addictions, pour présenter le label de bien-être en milieu festif « Quality Night »;
  - L'Invitation à la signature de la Charte des Soirées Étudiants Responsables par la FAEP et participation de l'Adjoint chargé de la Sécurité, des Libertés Publiques et du Vivre ensemble le 9 Juin 2018;

Je me permets de vous communiquer quelques éléments du bilan 2018 du Plan de Gestion de la Vie Nocturne du mois de Janvier à Octobre 2018.

#### Actions mises en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion de la Vie Nocturne :

- Volet prévention situationnelle
  - Aménagements de sécurité (dont la rue Edmond FONTAINE : bornes amovibles, en cours). Voire Projet Plus Global/Aménagements, Rue Saint-Leu, présenté lors de la réunion publique du 2 Juillet 2018)
- Volet prévention
  - Temps forts thématiques :
    - 1) Fête de la Musique, le 21 juin 2018 (reconduction). Action de sensibilisation qui s'est traduite par :

- Déambulation, avec message de prévention, diffusion d'éthylotests par les médiateurs sociaux (service Prévention/Médiation) :
- Les éducateurs de l'association le Mail ont été présents rue Edmond FONTAINE.
- 2) Action de Sensibilisation/Prévention SIDA: mise en place par le service Santé, en partenariat avec les commerçants du centre-ville et du quartier Saint Leu (action qui sera reconduite en 2018, en partenariat avec le service Prévention-Médiation unité Médiation): deux jeudis programmés les 29 Novembre et 6 Décembre avec la présence des équipes de 20h-22h).
- 3) A l'initiative d'UPJV (avec des étudiants bénévoles), le lancement d'une action de sensibilisation « Nettoie après ta fête » le 25 Octobre 2018 à Saint-Leu (action sera reconduite en novembre 2018).

#### Actions régulières de prévention :

- Association le Mail et présence de l'unité mobile :
   Les jeudis de 19h30 à 22h30, place du Don, et un jeudi par mois, rue
   Edmond FONTAINE (même créneau horaire).
   L'action est conduite entre mi-Mars et mi-Décembre sauf Juillet et Août.
   (En 2017 : 30 jeudis ont été assurés, avec 600 contacts dont 57%
   étudiants). A noter que 3 représentants d'établissements de nuit ont
   participé à une formation (association le MAIL).
- Médiation sur l'espace public (Quartier Saint-Leu) :
  Les Jeudis-Médiation : Les jeudis, tous les 15 jours, les médiateurs du
  service Prévention/Médiation assurent une présence sociale sur le
  quartier st leu de 20h à 22h.
- D'avril à mi-décembre.
   Des marches exploratoires sont aussi organisées 3 fois par an. Elles consistent à parcourir le quartier la nuit entre 23h et 3h du matin afin de constater les nuisances et d'apporter des réponses rapidement (éclairage public).
- L'éclairage public a complètement été modifié (passage en LED) tout en gardant le style de Saint-Leu (Lanternes) ce qui a modifié le visage du quartier la nuit.

### Volet répressif :

#### Application de deux arrêtés municipaux :

- 1) Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique, de 22h à 7h, tous les jours, sur le périmètre identifié.
- 2) Interdiction de la vente à emporter de produits de restauration rapide (de 2h à 7h, les nuits de jeudi à vendredi, de vendredi à samedi et de samedi à dimanche).

### Renforcement de la présence policière :

- Le renforcement de la présence de la Police Municipale au cours de la période estivale, les vendredis et samedis de juin à fin août de 19h à 2h.
- Une action conjointe Police Municipale / Police Nationale a été réalisée, dans la nuit du 20 au 21 septembre 2018 ayant pour objectif premier le contrôle de l'application de l'interdiction de consommation de l'alcool sur la voie publique.
- Une autre intervention dans un lieu de vie nocturne a eu lieu récemment.

Outre le Comité de Pilotage de la Vie Nocturne, ces sujets sont abordés régulièrement par Madame Le Maire avec Monsieur le Préfet.

On ne peut vraiment pas dire que nous ne semblons pas prêter une attention satisfaisante aux demandes des habitants, c'est d'ailleurs tout le contraire qui se passe sur le terrain. En tant qu'adjoint de secteur, j'en suis moi-même le témoin et les quelques exemples que je viens de vous citer en sont la preuve.

Madame Le Maire s'est engagée auprès des habitants à organiser une réunion publique, après avoir rencontré les acteurs de la vie nocturne et après que mes collègues Margaux DELÉTRÉ et Clément STENGEL aient échangé avec les étudiants.

La séance a été levée à 22h07.

Le Maire

Brigitte FOURÉ